



ACADÉMIE
DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

MUTATIONS 2026

DANS L'ACADÉMIE DE POITIERS

BO spécial n°5 du 31 octobre 2024
Lignes directrices de gestion académique
Circulaire académique du 09/03/2026

Les lignes directrices de gestion académique, déclinaison des lignes directrices de gestion ministérielles, déterminent les orientations générales de la politique de mobilité. Dans l'académie, le mouvement des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale, s'articule autour de différents principes : transparence des procédures, traitement équitable des candidatures, prise en compte des priorités légales de mutation, recherche de l'adéquation entre les exigences des postes et les profils et compétences des candidats.

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Du lundi 30 mars (12h) au lundi 13 avril 2026 (12h)

Formulation des vœux

Le lundi 13 avril 2026 inclus

Date limite de réception des dossiers au titre des situations médicales (sam@ac-poitiers.fr) et sociales (social.personnels@ac-poitiers.fr)

Le mardi 14 avril 2026 dès 8h

Téléchargement des confirmations individuelles de mutation par les participants sur SIAM

Le dimanche 19 avril 2026 à 23h59

Date limite de dépôt des demandes de confirmation individuelle de mutation avec les pièces justificatives via l'application « Colibris »

Du mercredi 15 avril 2026 au lundi 11 mai 2026

Traitement et contrôle par la DPE

Du lundi 18 mai 2026 (12h) au jeudi 1^{er} juin 2026 (12h)

Affichage des barèmes retenus sur SIAM

Jusqu'au mercredi 27 mai 2026 inclus

Contestation possible des barèmes par les candidats

Le jeudi 11 juin 2026 (à partir de 15h)

Résultats du mouvement

FORMULATION DE LA DEMANDE

Exclusivement par l'outil de gestion **I-Prof** rubrique **SIAM**

LES VŒUX

Mouvement intra-académique : 20 vœux possibles

Mouvement spécifique académique : vœux inclus dans les 20 vœux possibles

CRITÈRES DE CLASSEMENT ET ÉLÉMENTS DE BARÈME

↳ Demandes liées à la situation familiale

(Rapprochement de conjoints, années dites de séparation professionnelle, bonification pour enfant, mutation simultanée entre conjoints, autorité parentale conjointe)

↳ Demandes liées à la situation personnelle (Handicap/médical/social, mutation simultanée non bonifiée)

↳ Bonifications liées à l'expérience et au parcours professionnel

(Echelon, ancienneté de poste, bonification dans le cadre de fonction exercée dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire, bonification pour les stagiaires, bonifications en qualité de TZR, situation de réintégration à divers titres)

↳ Bonifications liées au caractère répété de la demande (Vœu préférentiel)

PERSONNELS CONCERNÉS PAR UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Ces personnels doivent participer obligatoirement à la phase intra-académique du mouvement.

Il s'agit d'une priorité absolue de l'académie.

INFORMATIONS MOBILITÉ

↳ **NOUVEAUTE depuis 2025** : un assistant conversationnel est directement accessible sur la page internet dédiée au mouvement 24h/24, 7j/7

↳ Permanence téléphonique au 05.16.52.67.86 et courriel : mvt2026@ac-poitiers.fr

↳ Site internet académique: <https://www.ac-poitiers.fr/mouvement-intra-academique-2026-personnels-enseignants-du-2nd-degre-public-d-education-et-psy-en-123554>

RECOURS ET RÉVISIONS

↳ Déposer un recours pour le mouvement INTRA via l'application « Colibris »

↳ Déposer une demande de révision d'affectation pour le mouvement INTRA via l'application « Colibris »